

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 20 septembre 2022

Délibération n°54 - 2022 relative à la charte des programmes d'échanges internationaux

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modifications apportées à la charte des programmes d'échanges internationaux.

Membres ayant voix délibérative


Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Note charte PEI

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 04/10/2022

Document mis en ligne le : 04/10/2022